



ICAO

INTERNATIONAL CIVIL AVIATION ORGANIZATION

A UN SPECIALIZED AGENCY

Plan Régional de Navigation Aérienne (AFI ANP)

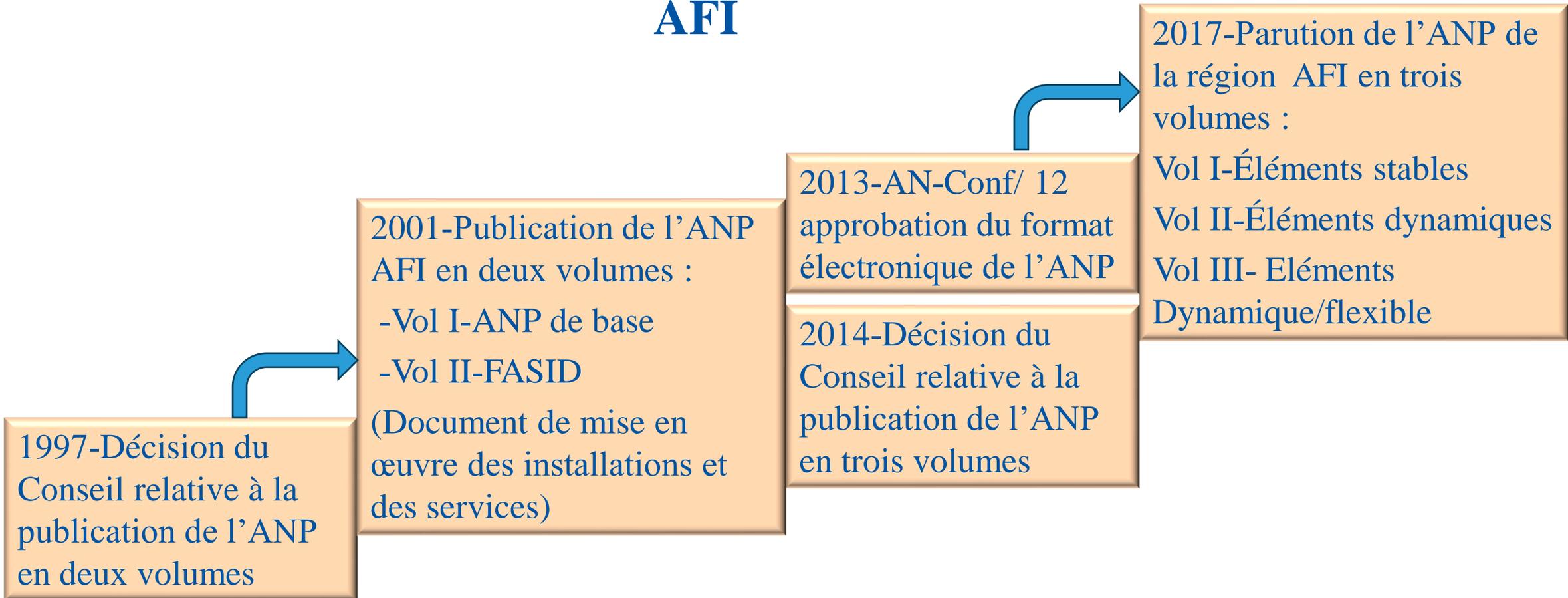
Atelier de sensibilisation sur ANP Vol I & II & AANDD, Dakar 29 Avril – 03 mai 2024

— SOMMAIRE

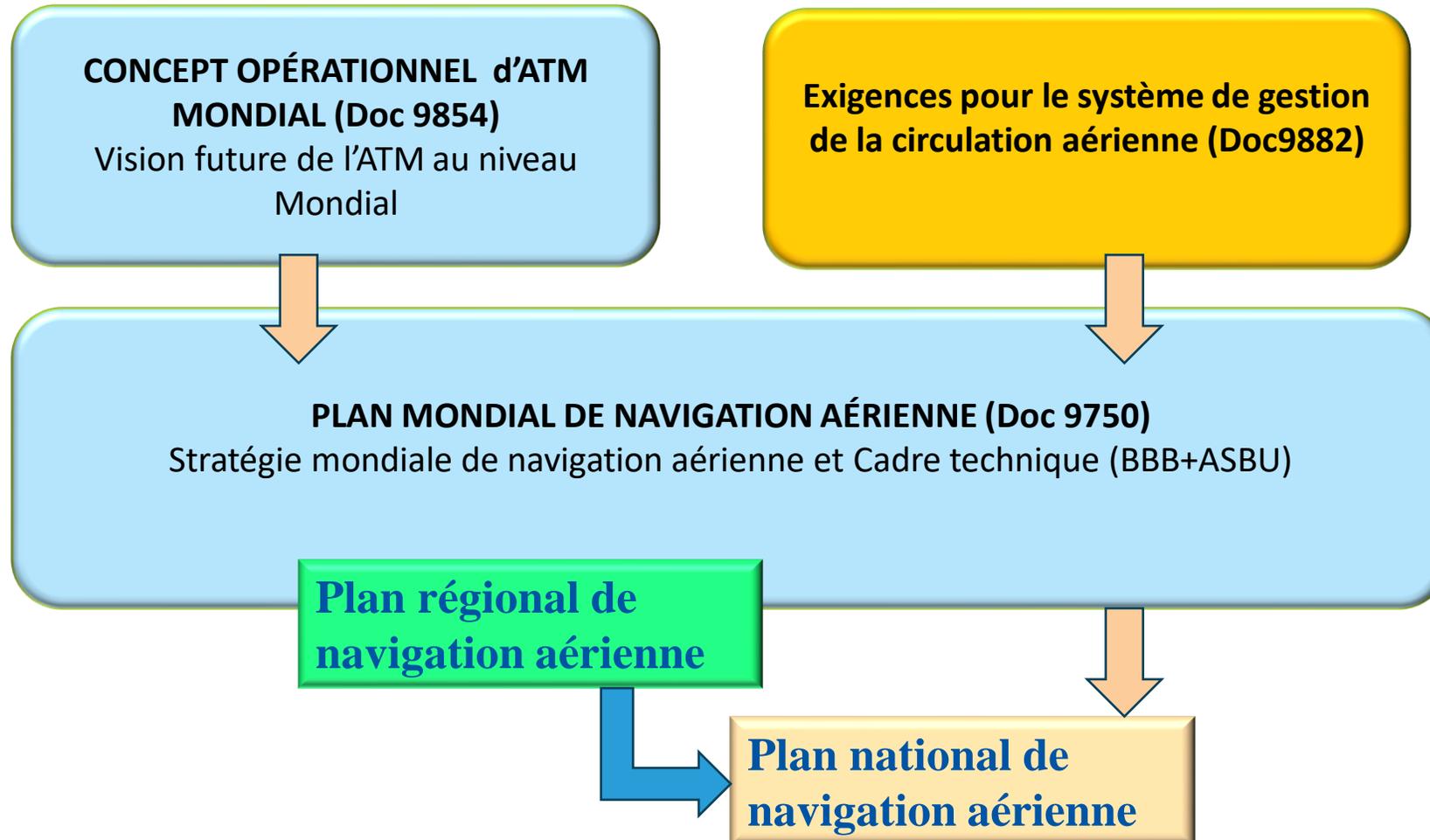
- Historique
- Format papier-ANP
- Format électronique- eANP
- Structure de l'eANP

HISTORIQUE

Evolution de l'ANP de la region AFI



— ANP régional Vs Orientation mondiale



— ANP régional Vs Orientation mondiale

Cadre du GANP comprenant les principes clés de la politique de l'aviation civile pour aider les régions, les sous-régions et les États membres de l'OACI à préparer leurs plans régionaux et nationaux de navigation aérienne.

PLAN MONDIAL DE NAVIGATION AÉRIENNE (Doc 9750)

Cadre à quatre niveaux

- Stratégique au niveau mondial
- Technique au niveau mondiale (BBB+ASBU)
- Niveau regional
- Niveau national

— ANP régional vs ANP mondial

- Les plans régionaux de navigation aérienne (ANPs) énoncent en détail les installations, les services et les procédures nécessaires à la navigation aérienne internationale dans une zone géographique donnée.
- L'élaboration de ces plans régionaux est entreprise par les six groupes régionaux de planification et de mise en œuvre (PIRGs) de l'OACI en coordination avec les États et avec l'appui des Bureaux régionaux de l'OACI et du Bureau de la navigation aérienne.

— Documents des ANPs des régions

PIRGs	Document ANP
APANPIRG	Région Asie/Pacifique (Doc 9673)
APIRG	Région Afrique-Océan Indien (Doc 7474)
EANPG	Région Europe (Doc 7754)
GREPECAS	Régions des Caraïbes et Amérique du Sud (Doc 8733)
MIDANPIRG	Région Moyen Orient (Doc 9708)
NAT SPG	Région Atlantique Nord (Doc 9634/9635)

— ANP régional - Format papier

- En février 1997, le Conseil a décidé que les ANP seraient publiés en deux volumes, à savoir l'ANP de base comme Volume I et le Document de mise en œuvre des installations et des services (FASID) comme Volume II:.
- L'objectif était de simplifier le processus d'amendement afin d'assurer que l'information est à jour.
- Les amendements apportées à l'ANP de base, le document stable, nécessitaient un processus d'approbation fastidieux de la part des organes directeurs, tandis que le FASID nécessitait des mises à jour fréquentes grâce à la coordination au sein du Secrétariat.
- À compter de juillet 2011, le processus d'amendement a été automatisé afin de réduire davantage le temps d'examen au siège de l'OACI.
- Mais malgré toutes ces améliorations, le défi demeurerait de maintenir à jour les ANP régionaux sur papier.

— ANP régional électronique - eANPs

- Pour réduire le temps de traitement des ANP, la duplication et les ajustements, il était nécessaire de faire la transition des ANP format papier vers un nouveau format en ligne
- L'AN-Conf/12 (2013), par le biais de la recommandation 6/1-c, a approuvé l'utilisation de la version électronique de l'ANP.
- Le 19 août 2016, le Conseil de l'OACI a approuvé l'eANP AFI Vol I.
- En octobre 2017, APIRG/21, par la décision 21/04, a approuvé l'eANP de la région AFI Vol II & III.

— Structure de l'eANP de la region AFI

eANP Vol I

- Les amendements requièrent l'approbation du Conseil
- Contient des éléments stables du plan

eANP Vol II

- Approbation des amendements par le biais d'un accord régional.
- Contient des éléments dynamiques

eANP Vol III

- Approbation des amendements de la partie II sous la responsabilité des PIRGs
- Contient des éléments flexibles/dynamiques

- Le volume I contient des **éléments de plan stables** dont les amendements doivent être approuvés par le Conseil, en ce qui concerne :
- a) l'attribution des responsabilités aux États en matière de fourniture d'aérodromes et d'installations de navigation aérienne conformément à l'article 28 de la CC;
 - b) les exigences obligatoires sous réserve d'un accord régional; et/ou
 - c) les exigences supplémentaires spécifiques à la région qui ne sont pas couvertes par les SARP et les PANS.

Une liste non-exhaustive de ces éléments inclue:

- *Les limites des régions d'information de vol (FIR) (tableau et cartes),*
- *Les limites des régions de recherche et de sauvetage (SRR) (tableaux et cartes),*
- *Les centres des avis sur les cendres volcaniques (VAAC),*
- *Les centres d'avis sur les cyclones tropicaux (TCAC),*
- *Les Observatoires volcanologiques (VO).*

Structure de l'eANP - Volume II

- Le volume II devrait contenir des éléments de plan dynamiques, dont l'amendement ne nécessite pas l'approbation du Conseil (l'approbation se fait par accord régional impliquant le PIRG concerné), en ce qui concerne :
- a) l'attribution des responsabilités;
 - b) les exigences obligatoires sous réserve d'un accord régional; et/ou
 - c) les exigences supplémentaires propres à la région qui ne sont pas couverts par les SARPs et PANS.

Une liste non exhaustive de ces éléments inclue:

- *Les Flux majeurs de trafic;*
- *Le réseau de routes ATS;*
- *Les bureaux de veille météorologique (MWO);*
- *Les codes des radars de surveillance secondaires (SSR);*
- *Les indicatifs de code à cinq lettres (5LNC);*
- *Les diffusions VOLMET.*

— Structure de l'eANP - Volumes I/II

La structure générale des parties techniques des volumes I et II (AOP, CNS, ATM, MET, SAR et AIM) est constituée de:

- a) l'introduction;
- b) des exigences régionales générales; et
- c) des exigences régionales spécifiques.

Il est à noter que la section « Exigences régionales générales » a été harmonisée pour toutes les régions.

Structure de l'eANP - Volumes I/II

Partie 0 – Introduction

Partie I – Aspects généraux de la planification (GEN)

Partie II – Exploitation d'aérodrome (AOP)

Partie III – Communications, Navigation et Surveillance (CNS)

Partie IV – Gestion du trafic aérien (ATM)

Partie V – Météorologie (MET)

Partie VI – Recherche et Sauvetage (SAR)

Partie VII – Gestion de l'information aéronautique (AIM)

— Structure de l'eANP - Volume III

- ❑ Le volume III contient des éléments de plan dynamiques/flexibles liés à:
 - La planification: Objectifs fixés, priorités et cibles prévues au niveau régional ou sous-régional
 - Le suivi de la mise en œuvre et le reporting : suivi des progrès, rapports régionaux et tableau de bord de performance.
 - Orientation : Document d'orientation régional pour une mise en œuvre harmonisée de systèmes/procédures spécifiques.

- ❑ L'amendement du volume III ne nécessite pas l'approbation du Conseil (l'approbation de la partie II relève de la responsabilité du PIRG concerné).

Structure de l'eANP - Volume III

Les informations contenues dans le volume III sont liées au suivi, à la planification et/ou à l'orientation de la mise en œuvre. La structure du volume III est constituée de:

- a) Partie 0 – Introduction;
- b) Partie I – Aspects généraux de la planification (GEN); et
- c) Partie II – Système de navigation aérienne/Éléments ASBU applicables.



Thank You!